

Date de dépôt :

N° d'enregistrement

DEMANDE D'AVIS PREALABLE A LA REALISATION DE PROJET D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

(Article 70 à 78 de la délibération 315 relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP)

1. RENSEIGNEMENTS DU DEMANDEUR

Nom		Prénom	
Qualité			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Maitre d'ouvrage	<input type="checkbox"/> Maitre d'œuvre	<input type="checkbox"/> Responsable unique de sécurité
Téléphone fixe		Portable	
Mail			
Adresse			
Code postal		Commune	
Raison sociale			

2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PROJET

- Bâtiment neuf
- Nouvel aménagement et/ou travaux dans un local ou un bâtiment existant
- Changement de destination d'un local ou d'un bâtiment existant
- Agrandissement d'un local ou d'un bâtiment existant
- Autres (à préciser) :

NOM DE L'ETABLISSEMENT				
Adresse complète				
S'agit-il d'un bâtiment existant ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Année de construction	
S'agit-il d'un ancien ERP ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Si oui, numéro d'identifiant ERP :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	N° ERP	
Quelle était sa dernière activité ?				
Ancienne dénomination				
Nom de l'ancien propriétaire				
Autres (à préciser) :				

3. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DEPOSANT

NOM :	
Prénom :	
Adresse postale / BP	
Raison sociale	
Téléphone fixe	
Email	

Accusé – Réception*

Numéro d'enregistrement	
Date	
Nom du déposant	
Qualité	

Vous reconnaissez avoir déposé un dossier de demande d'avis préalable à la réalisation de projet (1 version papier et 1 en version numérique) de votre projet susvisé. En cas de demande de pièces complémentaires nécessaires à l'analyse du dossier, vous en serez informé par messagerie électronique avec accusé de réception.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de toutes les informations précitées.

Pour le bureau des ERP	Pour le demandeur, le déposant
(appliquer le cachet)	

*Document fait en double exemplaire, un pour la direction de la sécurité civile et un pour le demandeur

Le dossier de demande d'avis préalable à la réalisation du projet comprend les pièces suivantes :

- Une notice descriptive et des plans de sécurité décrivant les mesures prises pour l'application du règlement de sécurité des établissements recevant du public ;
- Un plan indiquant les largeurs des passages affectés à la circulation du public, tels que les dégagements, les escaliers, les sorties, la ou les solutions retenues pour l'évacuation de chaque niveau de la construction en tenant compte des différents types et situations de handicap, ainsi que les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés ;
- Un plan de situation, établi à une échelle appropriée, indiquant la nature des voies d'accès et les tiers ;
- Le rapport préalable à la réalisation de projet établi par un organisme de contrôle agréé.

Adresse de dépôt : Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques

7 rue Paul Doumer – 1^{er} étage du bâtiment N (Ancien CHT) à Nouméa- Tél : (687) 20.77.00